

GUIDE DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

	MATIÈRES ACCEPTÉES	COMMENT LES RÉCUPÉRER	MATIÈRES REFUSÉES
PAPIER ET CARTON 	Journal, circulaire, revue, magazine; papier glacé, papier d'emballage; papier à lettre et enveloppe; carton de lait et de jus Tetra Pak; carton d'emballage, carton ondulé; verre de carton, boîte de jus sans la paille; livre (sans couverture ni reliure), bottin; boîte d'œufs et sac de papier.	Ne pas ficeler les papiers. Ne pas laisser les papiers dans un sac. Plier les boîtes. Vider les boîtes de leur contenu. Rincer légèrement tous les contenants. Jeter les pailles. Séparer les bouchons avant de les déposer dans le bac. Laisser les agrafes. Laisser les fenêtres sur les enveloppes.	Papier et carton souillé; papier et carton ciré, papier carbone, enveloppe à bulles; papier d'emballage métallique, chou; papier hygiénique, essuie-tout, mouchoir; sac de biscuits et de croustilles; produit composé de différentes matières; papier peint, autocollant, photographie.
PLASTIQUE 	Tous les contenants et couvercles de plastique qui portent les symboles:  Contenant consigné. Ex. : bouteille d'eau, contenants de sauce, d'huile, ou de margarine, bouteille de shampoing ou de gel douche... Les sacs de plastiques sont acceptés, mais ils doivent être tous regroupés dans un plus gros sac de plastique.	Rincer légèrement tous les contenants. Ne pas mettre les récipients dans un sac. Jeter les articles qui n'ont pas de symbole de recyclage. Jeter les pailles. Séparer les bouchons et les couvercles des contenants avant de les déposer dans le bac.	Tous les contenants qui portent les symboles suivants:  Toutes les pellicules de plastique; jouet, briquet, toile de piscine, tapis, boyau d'arrosage, tuyau de PVC, styromousse, emballage de produits alimentaires, disque compact, petit pot de yogourt et rasoir jetable.
MÉTAL 	Boîte de conserve et couvercle; assiette et papier d'aluminium; cintre, tuyau et chaudron; contenant consigné (canettes de boissons diverses).	Rincer légèrement tous les contenants. Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes, mais elles seront recyclées si elles sont détachées des boîtes de conserve.	Batterie d'auto et pile; bonbonne de propane, aérosol; extincteurs; peinture; outils.
VERRE 	Toutes les bouteilles en verre; tous les contenants de verre; contenant consigné.	Rincer légèrement tous les contenants. Laisser les étiquettes. Récupérer les couvercles.	Vitre de fenêtre et verre pour boire; tasse, miroir, ampoule, tube fluorescent; vaisselle, pyrex, céramique, poterie.

RAPPELS IMPORTANTS

BACS ROULANTS

Les bacs roulants sont la propriété de la Municipalité et ils doivent demeurer sur place si vous déménagez. Chaque bac roulant possède d'ailleurs un numéro de série associé à un immeuble. Veuillez noter que vous êtes responsable du bac roulant en cas de vol ou de bris.

CONSIGNES CONCERNANT L'EMPLACEMENT DU BAC ET DES POUBELLES

Veuillez placer vos bacs, poubelles ou sacs à ordures en retrait de la bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée avant 6 h le jour de la collecte. De cette façon, ils ne nuiront pas à la circulation ou à l'entretien de la voie publique en période hivernale. En hiver, veuillez également déblayer votre bac roulant ou poubelle après une tempête, sinon l'entrepreneur de collecte ne les videra pas.

Il est interdit de déposer les contenants à ordures ou à recyclage en bordure de la rue avant 18 h le jour précédant celui fixé pour la cueillette. Il est également interdit de laisser en bordure de la rue, après 20 h le jour de la cueillette, tout contenant à ordures ou à recyclage.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE RECYCLER ?

PAPIER ET CARTON

Le papier peut se recycler de 2 à 5 fois. Ainsi, le recyclage d'une tonne de papier préservera environ 3 tonnes de bois et permettra une économie de 50 % d'énergie et de 90 % d'eau. Le papier et carton recyclés servent à produire du papier hygiénique, des boîtes à chaussure et du papier recyclé.

VERRE

Le verre mettrait 4000 ans à se décomposer. Son recyclage permet d'économiser de l'énergie et réduit la production de CO₂. Le verre recyclé sert à de nombreuses applications dans le secteur de la construction. Comme par exemple, la poudre de verre sert d'ajout cimentaire pour les ouvrages en béton, de matériau pour le sablage au jet et la confection de murs anti-bruit. On peut également l'ajouter à la composition de l'asphalte.

MÉTAL

Le métal met de 100 à 500 ans pour se décomposer. Le recyclage du fer et de l'aluminium permet de faire des économies de minerai, d'eau et d'énergie. Le métal recyclé est utilisé pour fabriquer des casseroles, des aérosols, des appareils électroménagers et des canettes.

PLASTIQUE

Étant donné leur grande résistance (600 ans pour se décomposer), les déchets de plastique constituent une source importante de pollution pour l'environnement. Le plastique recyclé peut prendre de nombreuses formes : bacs de recyclage, mobilier urbain, oreillers, vêtements, etc.

Source : Tricentris

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PGMR de la MRC Rivière-du-Nord

La MRC est actuellement à préparer son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020. Pour ce faire, le comité technique responsable de son élaboration demande à la population, aux commerces, aux institutions et aux industries de lui faire part de leurs besoins, problématiques, commentaires, et suggestions d'ici la fin du mois de mars 2015.

L'adresse courriel pgmr@mrcrdn.qc.ca est destinée à recevoir ces commentaires. Une fois le projet de PGMR déposé, des consultations publiques sont prévues à l'automne 2015 et à l'hiver 2016 avant l'adoption du plan final.

Qu'est-ce qu'un Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)?
C'est un document qui planifie la manière dont la MRC gérera les matières résiduelles produites sur son territoire par le secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, ainsi que par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition. Le PGMR doit inclure l'ensemble des matières recyclables, des matières résiduelles organiques et des déchets générés sur son territoire.

GUIDE DU PARFAIT RÉCUPÉRATEUR 2015



À CONSERVER

CALENDRIER DES COLLECTES

2015

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12		14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Collecte des ordures :

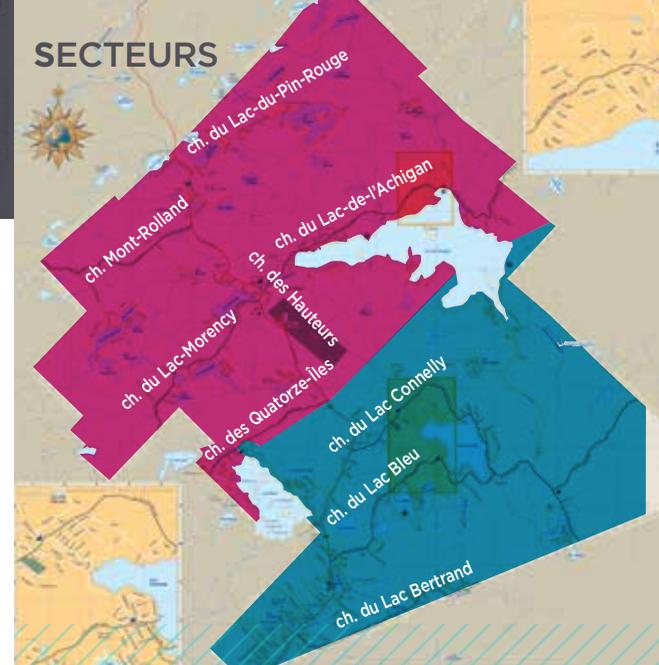
-  Secteur 1 : les lundis
-  Secteur 2 : les mardis

Collecte des matières recyclables :

-  Secteur 1 : les mercredis qui sont indiqués
-  Secteur 2 : les mercredis qui sont indiqués

-  Journée Grand Ménage
-  Collecte des branches
-  Collecte des feuilles
-  Collecte de sapins
-  Journée de l'environnement

SECTEURS



Secteur 1

- Le lac de l'Achigan
- Le noyau villageois
- Le chemin des Hauteurs, au nord du ch. des 14 Îles
- Le chemin du lac Morency
- Le lac Fournelle
- Le chemin des 14 Îles et la 217^e Avenue
- Le lac en Cœur
- Le lac du Pin rouge
- Le lac à l'Ours
- Le lac Adair
- La Réserve Ogilvy
- Le Domaine Cabanac
- Terrasse des Ruisseaux (rue du Cerf)
- Domaine de la Soubirou (rue des Passerins)
- Domaine l'Orée du Village

Secteur 2

- Le lac Connelly (nord et sud)
- Le chemin de Kilkenny
- Le lac Bleu
- La 23^e et 27^e Avenue

Secteur 2

- La 30^e et 38^e Avenue
- Du Vallon
- Le lac Écho
- La 201^e et la 202^e Avenue
- La 81^e à la 94^e Avenue
- La rue de la Montagne
- Le lac Maillé
- Le chemin du lac Bertrand
- Domaine Roussel et 23^e Avenue Lanthier
- Le chemin des Buttes
- Le chemin de l'Érablière Est et Ouest
- Le chemin des Hauteurs au sud du ch. des 14 Îles
- Boisé des Hauteurs (Soleil et Boréale)
- Pure nature (Chênes et Tourterelles)
- Domaine du Ruisseau (Monette et Albert)
- Sommet des Hauteurs (Sommet et Plateau)
- Eaux vives
- Boisé du Parc (du Parc et Promenade)
- Place du Chevreuil (Annik)
- Aux abords de Saint-Hippolyte (Grande Ourse)

AUTRES ACTIVITÉS

COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

Les sapins de Noël seront ramassés par la Municipalité cette année afin d'en assurer la valorisation et les détourner du site d'enfouissement. La collecte se déroulera du 13 au 16 janvier 2015. **Il est nécessaire de s'inscrire à la liste de la Municipalité pour bénéficier de ce service en composant le 450.563.2505.** Les inscriptions se feront entre le 5 et le 9 janvier 2015 **seulement**.

COLLECTE DE BRANCHES

Un service de déchiquetage de branches est offert aux citoyens. Les collectes auront lieu la première semaine du mois, de mai à novembre inclusivement. **Important: Il est nécessaire de s'inscrire à la liste de la Municipalité pour bénéficier de ce service en composant le 450.563.2505.** Les inscriptions doivent se faire au plus tard le vendredi précédant la semaine de collecte.

JOURNÉE GRAND MÉNAGE

La Municipalité de Saint-Hippolyte mettra à la disposition de ses citoyens, des conteneurs pour le recyclage et l'élimination des résidus et déchets qui ne sont pas normalement ramassés lors de la collecte des ordures domestiques. Durant les journées Grand Ménage des samedis **13 juin et 3 octobre 2015**, les citoyens pourront apporter au garage municipal les matières suivantes : bois, fer, rebuts (meubles et matelas endommagés) et matériaux secs en petite quantité (placoplâtre, brique, béton).

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

La Municipalité offre un programme de subvention de couches lavables, qui a pour but de réduire la quantité de matières résiduelles envoyées au site d'enfouissement. Une subvention de 200 \$ sera remise, aux nouveaux parents qui décident d'acheter des couches réutilisables. Pour connaître les conditions d'admissibilité au programme de subventions, veuillez consulter le <http://www.saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/ordures-et-recyclage/>

ÉCOCENTRE

Plusieurs des objets et produits non récupérables lors de la collecte des matières recyclables peuvent être acheminés à l'un des cinq écocentres de la MRC Rivière-du-Nord, dont celui de Saint-Hippolyte situé au 2056 ch. des Hauteurs (garage municipal).

Pour tous les détails sur l'horaire et le fonctionnement de l'écocentre, de même que sur les matières qui y sont acceptées et refusées, consultez le www.ecocentresrdn.org ou composez le 450.569.0451

PILES

Des récupérateurs de piles sont mis à la disposition des citoyens à l'hôtel de ville, à la bibliothèque et au garage municipal.